

**ASSOCIATION SOCIALE
SPORTIVE ET CULTURELLE DU
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

DDTM de la Somme
35 rue la Vallée,
80000 AMIENS

asma.somme@gmail.com

Blog: <http://asma80.unblog.fr/>

L'Asma 80
Vous propose une journée culturelle
À Villers Cotterêts
Le Dimanche 12 Octobre 2025

RDV au 518 rue Saint Fuscien 80000 Amiens (ancienne DRAAF) à
8h00

Le programme de la journée :

Matin :

- **Musée Alexandre Dumas - visite assurée par le médiateur du musée.**

Poussez les portes du musée installé depuis 1952 dans les salons d'un bel hôtel particulier du XIXe siècle. Le musée Alexandre Dumas entretient la mémoire de trois générations.

- **Déambulation Cotterézienne**

A travers une déambulation pédestre commentée d'1 heure, découvrez les lieux et personnages du patrimoine Cotterézien. De François 1^{er} aux ducs d'Orléans, d'Alexandre Dumas au Docteur Mouffier, à chaque coin de rue l'Histoire vous donne rendez-vous.

Midi :

- **12h30 : Déjeuner au restaurant La Tulipe à Villers-Cotterêts**

Après-midi :

- **Découverte du château à la cité internationale de la langue Française**

Après une introduction sur l'histoire du château (visite guidée de 45 minutes) pour mieux comprendre le projet de la cité, le groupe visite librement le parcours permanent.

Retour vers 19H30 à la DRAAF AMIENS

Bulletin d'inscription
« Journée culturelle à Villers Cotterêts »
Le Dimanche 12 Octobre 2025

Nom et prénom de l'Agent :

 Numéro de téléphone portable (Obligatoire) :

 Adresse mail (Obligatoire) :

 Structure d'origine :

Pré-réservation à francine.nedoncelle@educagri.fr
 + copie à asma.somme@gmail.com

Après pré-réservation par mail, retour des bulletins d'inscription avec le règlement par chèque réceptionné AVANT LE 15 septembre 2025 à l'adresse suivante :

Francine NEDONCELLE
 Offre Villers Cotterêts
 ASMA 80 - Lycée Agricole du Paraclet
 1, route de Boves - 80440 COTTENCHY

Le tarif comprend : le transport en bus, l'entrée du musée A Dumas, l'entrée à la cité internationale de la langue française, la visite guidée du patrimoine cotterézien et le repas du midi (entrée /plat/dessert et boisson)

Le tarif ne comprend pas : le trajet domicile /lieu de rendez-vous et les dépenses personnelles.

Nom, Prénom, qualité (conjoint, actif, extérieur ...) des participants	Places ASMA x40 €	Places enfants ASMA - DE 18 ans X 30 €	Places Extérieur (Adulte/Enfant) x 80 €
Total X 40 € = X 30 € = X 80 € =

TOTAL PAYE : _____ € Nombre total des participants : _____

Rappel des bénéficiaires ASMA 80

- Le tarif « extérieur » est proposé pour toute autre personne (aucune subvention attribuée mais il bénéficie du tarif Groupe. S'il devait y avoir une sélection, les participants extérieurs ne seront pas prioritaires.
- Le tarif « ASMA » est réservé aux agents et retraités du ministère de l'Agriculture et des organismes sous-convention (Fredon, ASP 80) ainsi que leur (s) enfant(s) , leur conjoint, leur concubin, PACS.
- Sont considérés comme enfants à charge : les descendants quelque soit leur âge (jusqu'à 26 ans), qui sont fiscalement à charge du demandeur ou de son concubin (ou pacsé) ou bien auquel le demandeur verse une pension alimentaire.

Conditions particulières de l'ASMA 80 concernant l'annulation d'une offre

L'annulation d'une offre proposée par l'ASMA 80 entraîne des frais, qui varient en fonction de la date de demande d'annulation par rapport à la date de début de l'activité. En conséquence, l'ASMA ne peut supporter cette dépense.

Certains événements (maladie grave, accident ...) pourront être pris en compte sous réserve de présenter un justificatif pour bénéficier d'un remboursement partiel ou complet selon les frais engagés. La décision est prise en Conseil d'administration.

En cas de remplacement de dernière minute par l'agent inscrit pour cause de maladie ou autre événement dûment justifié :

- signaler, pour des raisons de sécurité, le nom et prénom du « remplaçant » à l'organisateur ;
- le tarif Asma est garanti pour les bénéficiaires « ASMA » remplaçants ;
- Pour tout autres remplaçants, le supplément de tarif « extérieur » sera à transmettre à l'organisateur le jour du départ.